

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 4032 à 4041présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 4

Substituer aux alinéas 60 et 61 les quatre alinéas suivants :

« Coordination des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

« *Art. L. 4616-1.* – Lorsque les consultations prévues aux articles L. 4612-8, L. 4612-9, L. 4612-10 et L. 4612-13 portent sur un projet commun à plusieurs établissements, le comité d'entreprise prend, en accord avec l'employeur, les mesures nécessaires à la coordination des différents comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Cette coordination ne se substitue pas aux consultations prévues aux articles L. 4612-8, L. 4612-9, L. 4612-10 et L. 4612-13.

« Le recours à un expert agréé dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 4614-12 et à l'article L. 4614-13 peut faire partie des mesures de coordination.

« En cas de désaccord avec l'employeur, les mesures de coordination sont fixées par l'inspecteur du travail. Cette décision est susceptible d'un recours hiérarchique devant le directeur départemental du travail et de l'emploi. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose :

- de maintenir les consultations des CHSCT d'établissement. A la base, dans les établissements concernés, sur le terrain, là où les problèmes de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail se posent.
- que des mesures de coordination des CHSCT puissent être prises mais par le comité d'entreprise en accord avec l'employeur.

- qu'à défaut d'accord sur les mesures de coordination, celles-ci soient fixées par l'inspecteur du travail avec un recours possible auprès du directeur départemental du travail et de l'emploi.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4032	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4033	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4034	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4035	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4036	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4037	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4038	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4039	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4040	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4041	de	M.	André CHASSAIGNE